

Assemblée générale saison 2021-2022

POUVOIR : à remplir, signer, tamponner par le président de club soit à une personne de son club, soit au président ou délégué d'un autre club

Je soussigné(e).....

Président du Club :

N° du Club : ...07-75-..... *Nombre de voix du Club* :

Donne pouvoir pour me représenter à l'assemblée générale du samedi 15 octobre 2022 du Comité Départemental de Paris

à monsieur ou madame

membre de mon club

président ou délégué du Club :

N° de club :

Date :

Cachet du Club

Signature du Président de Club

Mention « bon pour pouvoir »

Le porteur du pouvoir doit présenter sa licence 2022 à l'émargement

Le mandat ou le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour enregistrement uniquement le samedi 15/10/22 à partir de 18h30 et jusqu'à 19h30. Aucun mandat ni pouvoir ne pourra être enregistré au-delà de cette heure. En cas de perte, tout pouvoir ou mandat sur papier libre pourra être accepté s'il porte les mêmes mentions (notamment "Bon pour pouvoir", signature du Président de Club tampon et date). En cas de second pouvoir, seul le pouvoir dont la date est la plus proche de l'Assemblée Générale sera pris en compte.